

8 Fevrier 1734. (a)

001274

# Gilles Hocquart Jr.

En faveur du

Sieur Joanne

Sur les plaintes qui nous ont été faites par  
pour le recevoir le Sr. Joanne Capitaine de Navire, qu'en 1732  
avantement d'auant il avoit amené en ce Pays un Esclave Caraybe  
Esclave Caraybe à lui appartenant et employé pour matelot sur son  
Rolle d'Équipage, lequel avoit déserté dans le  
temps que le Suppliant estoit prest à embarquer  
pour retourner aux Isles; que le Suppliant avoit  
reconnu et trouvé depuis peu ledit Caraybe dans  
la paroisse de Saint Augustin ou l'ayant reclamé  
quelques personnes mal intentionnées auroient  
facilité l'évasion du dit Esclave pourquoy le  
Suppliant nous avoit requis de lui accorder notre  
ordre pour le faire arrêter partout où il le pourra  
trouver - Aquoy ayant égard.

Nous ordonnons à tous Capitaines et autres  
Officiers de Milice requis de donner toute protection  
et assistance au dit Sr. Joanne et de lui prêter  
main-forte pour recouurer et faire conduire en  
lieu de sécurité le dit Esclave Caraybe au desir du  
dit Suppliant qui fournira aux frais de Conduite  
et récompensera ceux qui le découvriront —  
Défendons à toutes personnes de receler le dit  
Esclave ny faciliter son évasion à peine d'amende  
arbitraire, et de plus grandes peines si le cas yf  
escheoit - Mandons &c.

Fait à Québec le huit Février 1734.

Hocquart.

3

8 Février 1734

Eclavage

Ordre de l'Intendant

Hocquart

(a)